

**Objet** : Licence FFCC 2023  
**Gardian non salarié à Cheval**

Cher ami,

Voici venu le temps de penser à la saison 2023, et donc au renouvellement de votre licence.

Pour votre catégorie d'adhérent la liste des pièces à fournir est :

- ✓ La demande manuscrite, obligatoire, doit être rédigée entièrement à la main au verso du bulletin d'adhésion et dans les mêmes termes que le modèle joint.
- ✓ Lettre de renonciation à l'assurance pour l'option de base (modèle de lettre au dos du bulletin d'adhésion)
- ✓ Nom, Prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse, téléphone, E-mail et Manade
- ✓ Deux photos
- ✓ Règlement de la cotisation

**Les dossiers doivent parvenir complets à la Fédération avant le 31 janvier 2023 accompagnés de son règlement suivant l'option choisie.**

**Il est rappelé que le sport exercé est dangereux et qu'à ce titre la FFCC recommande impérativement l'usage de protections corporelles et rappelle le devoir de précaution.**

Je vous rappelle que pour pouvoir voter à l'assemblée générale, il faut être licencié pour l'année en cours (article 8 du règlement intérieur).

La FFCC rappelle que toute organisation d'une manifestation non validée par la Fédération est susceptible de poursuite disciplinaire à l'encontre des organisateurs et des participants de toute qualité. La FFCC rappelle également que tout évènement non-autorisé ne fera pas l'objet d'une couverture assurantielle de la FFCC.

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, cher ami, l'expression de mes salutations afeciouna.

Nicolas TRIOL  
Président FFCC







## BULLETIN D'ADHESION Saison 2023

### Licence Gardians à Cheval

**Bulletin d'adhésion à nous retourner, complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération. Date limite de dépôt le 31 janvier 2023.**

- Option de base** : socle de base obligatoire, voir détail au dos

Cotisation Fédérale .....	75,00 €
Responsabilité civile, Protection juridique.....	293,00 €
<b>Total</b> .....	<b>368,00 €</b>

- Option 1** (voir détail au dos)

Cotisation Fédérale .....	75,00 €
Assurance responsabilité civile, juridique, décès invalidité et incapacité temporaire .	348,00 €
<b>Total</b> .....	<b>423,00 €</b>

- Option 2** (voir détail au dos)

Cotisation Fédérale .....	75,00 €
Assurance responsabilité civile, juridique, décès invalidité et incapacité temporaire .	459,00 €
<b>Total</b> .....	<b>534,00 €</b>

Paiement par chèque libellé à l'ordre de la FFCC ou par virement bancaire aux coordonnées suivantes, en indiquant le nom, prénom et la licence visée : **FFCC – Crédit agricole du Languedoc**

**IBAN : FR76 1350 6100 0001 6505 4800 118 / BIC : AGRIFRPP835**

Je soussigné (Nom-Prénom) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

E-mail indispensable : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

N° téléphone \_\_\_\_\_ N° de portable \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_

Manade : \_\_\_\_\_

Je joins à la présente : 2 photos d'identité

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature (obligatoire) :

**J'ai une autre licence à la FFCC si oui, merci de cocher ci-dessous :**

Président de CT  - Président de course  - Délégué  - Membre CT  - Adhérent direct  -  
Raseteur  Tourneur  - Stagiaire  - Ecole taurine  - Autre  précisez.....

En cas de double licence pour les votes, je donne ma voix à ..... (Précisez le collège d'adhésion)

Fédération Française de la Course Camarguaise  
485 Rue Aimé Orand  
30000 NIMES  
Tél : 04.66.26.05.35

#### Cadre réservé FFCC

Licence n° : **23/**.....

Reçu le : .....

Mode règlement : .....

Date encaissement : .....



## Notice d'information Gardiens à Cheval - Saison 2023 Document non-contractuel

**Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2023, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2023 pour se terminer le 31/01/2024.**

Cette licence est personnelle et ne concerne que le titulaire. Les garanties incluses ne concernent que le sport que j'exerce conformément aux statuts de la FFCC « Le Gardien non salarié à cheval est la personne qui pratique une activité sportive au sein d'une manade, comme acteur volontaire et bénévole, dans toutes les activités avec les taureaux ou ayant un rapport avec eux. » extrait des statuts de la FFCC.

Les garanties s'appliquent uniquement à titre personnel au seul cavalier titulaire de la licence tant en responsabilité civile qu'en protection juridique, mais uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité, incapacité). **Par ailleurs la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.**

La responsabilité civile est limitée à au maximum 3 chevaux détenus à titre privé, par licencié.

Les garanties dont je dispose sont :

### ☞ Option de Base

<b>Responsabilité Civile</b>	Oui avec une franchise de 150 €
<b>Protection Juridique</b>	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le <b>01.30.09.97.32</b>
<b>Décès</b>	Pour un capital de 8 000 €
<b>Invalidité Permanente</b>	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %

### ☞ Option 1

<b>Responsabilité Civile</b>	Oui avec une franchise de 150 €
<b>Décès</b>	Pour un capital de 8 000 €
<b>Protection Juridique</b>	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le <b>01.30.09.97.32</b>
<b>Invalidité Permanente</b>	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %
<b>Incapacité Temporaire</b>	Pour 10 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'événement.
<b>Frais de recherche</b>	En cas d'accident et pour un maximum de 830 €

### ☞ Option 2

<b>Responsabilité Civile</b>	Oui avec une franchise de 150 €
<b>Protection Juridique</b>	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le <b>01.30.09.97.32</b>
<b>Décès</b>	Pour un capital de 15 000 €
<b>Invalidité Permanente</b>	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
<b>Incapacité Temporaire</b>	Pour 20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date de l'événement.
<b>Frais de recherche</b>	En cas d'accident et pour un maximum de 830 €

En cas de rechute, récidive, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

**Il est rappelé que le sport exercé est dangereux et qu'à ce titre la FFCC et l'Assureur conseillent vivement l'usage de protections corporelles.**

Aucune interdiction ou restriction médicale ne m'interdit la pratique de ce sport.

Déclaration manuscrite à recopier ci-dessous :

**« Je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions législatives en vigueur et figurant, notamment, dans le Code du Sport ».**

Déclaration manuscrite à recopier :

### AUTORISATION DE DIFFUSION ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

J'autorise ou  je n'autorise pas à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 ainsi qu'au Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données personnelles (« Règlement RGPD »), vous bénéficiez d'un droit d'accès de rectification, d'effacement et de limitation aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes - poleadministratif-financier@ffcccamarguaise.com

Le responsable du traitement des données personnelles est la FFCC.

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature (obligatoire) :

Je suis informé que conformément aux dispositions législatives en vigueur, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs ».

Je suis également informé de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.